

**Comité syndical
du jeudi 25 juin 2008 à 17 h 30
COMPTE RENDU**

Membres titulaires présents à la séance :

Paul MINSSIEUX – Olivier MARTEL – Maurice GUERRIERI – Bernard SERVANIN – Françoise GAUQUELIN
Alain CORBIERE – Christian FROMONT – Pierre THIZY – Gérard FAURAT – Claude LASCOMBE
Serge GRANJON – Danièle MORRETTON – Charles JULLIAN – Gérard GRANADOS .

Membres suppléants présents à la séance participant aux votes :

Michel GAUDIN – Daniel VAUGE – Yves GAVault – Bernard CHATAIN – Roger VIVERT.

Membres suppléants présents à la séance ne participant pas aux votes :

Michel BONNARD – Pascal BRUCHON – Françoise BLANVILLAIN – Lorraine BOYER.

Membres titulaires excusés à la séance :

Michel OZIOL – Michel RUBAN – Daniel DELABRE – Jean-Louis GERGAUD – Jean-Paul CLEMENT – Gérard GRANGE – Christian COSTA.

Membres suppléants excusés à la séance :

Martine RIBEYRE – Brigitte D'ANIELLO ROSA – Catherine DI FOLCO – Thierry BADEL.

Techniciens présents :

Mme TOURENQ (receveur syndical) – Stéphanie SPACAGNA – Christelle FARGEAS – Sébastien LAURENT – Régine CLAUZON-THOLLET.

Technicien excusé :

Frédéric MARGOTAT.

• • • • •

Ordre du Jour :

- **Adoption du compte-rendu du précédent comité,**
- **Adoption du compte de gestion,**
- **Demande de subventions pour les animations scolaires 2008-2009 à l'Agence de l'Eau,**
- **Organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale,**
- **Présentation et approbation du dossier sommaire de candidature du second contrat de rivière du Garon,**
- **Questions diverses.**

M. Minssieux ouvre la séance.

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 13 mai 2008

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le précédent compte-rendu du comité du 13 mai 2008.

Aucune observation n'étant émise, il propose l'adoption de ce compte-rendu.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 13 mai 2008.

2. Adoption du compte de gestion

Les résultats sont conformes au compte administratif adopté le 27 février 2008.

clôture 2006	investissement	- 445 876,42 €
	exploitation	1 036 207,59 €
somme affectée pour l'investissement		445 876,42 €
exercice 2007	investissement	303 159,93 €
	exploitation	- 93 304,96 €
clôture 2007	investissement	- 142 716,49 €
	exploitation	497 026,21 €
résultat global		354 309,72 €

Les restes à réaliser de 2007 étant en déficit de 345 000 €, les fonds disponibles pour 2008 sont de 9 309,72 €.

L'excédent d'exploitation 2007 de 497 026,21 € a été :

- affecté en investissement pour résorber le déficit de 142 716,49 €
- et reporté en fonctionnement pour 354 309,72 €

Mme Tourenq (Receveur Syndical), explique que les résultats du compte de gestion 2007 sont conformes au compte administratif adopté le 27 février 2008. Il demeure néanmoins un problème dans l'intégration du patrimoine du SMAVG au SYSEG, suite au transfert de la compétence assainissement au 01.01.2007. Le problème se situe surtout au niveau de l'actif, en particulier des subventions pour lesquelles les chiffres du syndicat et ceux de la trésorerie ne concordent pas.

Mme Tourenq explique qu'un gros travail de recherche dans les dossiers doit être fait, que le rectificatif global devrait être prêt en septembre 2008, et qu'une délibération sera nécessaire pour effectuer la régularisation. Elle indique que le compte de gestion peut être adopté en émettant des réserves sur l'état de l'actif.

Mme Tourenq sort de la salle.

M. Minssieux propose l'adoption du compte de gestion 2007 en émettant des réserves sur l'état de l'actif.

Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2007 en émettant des réserves sur l'état de l'actif.

Retour de Mme Tourenq.

3. Demande de subvention pour les animations scolaires 2008-2009 à l'Agence de l'Eau.

Diapo n°4

Coût des animations scolaires	25 000 € TTC
Mise à jour de la plaquette de présentation des animations "Mieux comprendre la nature"	1 300 € TTC
Budget total prévisionnel.....	26 300 € TTC

Subvention de l'Agence de l'Eau RM&C : 50 %

M. Minssieux donne la parole à M. Martel, vice président chargé de la commission "Education à l'environnement". Il revient sur la réunion d'information aux élus chargés de l'environnement et des affaires scolaires des communes adhérentes qui a eu lieu mardi 24 juin. Cette information a porté sur le bilan des animations scolaires réalisées, sur celles à venir, sachant que pour l'année scolaire 2008/2009 il n'y aura pas beaucoup d'évolution. Par contre au cours de cette année, la plaquette de présentation sera revue et corrigée, des pistes de réflexions sur d'autres thèmes tels que les nappes phréatiques, les protections contre les crues seront étudiées, ainsi que les modalités de financement. L'implication et la participation des élus en plus des enseignants, dans ces activités scolaires pour chaque commune sont importantes. Une prochaine réunion est prévue en septembre avec l'Inspection Académique pour présenter les actions menées.

Arrivée de MM. THIZY – BONNARD - CHATAIN

M. Martel précise que l'on pourrait élargir l'animation au cycle 2 (CP-CE1) et aux centres de loisirs (actuellement réservée au cycle 3 (CE2-CM1-CM2).

Arrivée de M. Guerrieri

M. Minssieux propose de faire passer aux élus du SMAGGA, par mail, le diaporama projeté lors de cette réunion du 24 juin 2008.

M. Martel rappelle, que si des écoles sont intéressées par ces animations, elles doivent prendre contact avec le SMAGGA. Si les élus souhaitent apporter des améliorations, qu'ils n'hésitent pas à le faire lors de l'élaboration du prochain projet. A noter que chaque directeur d'école recevra le programme des animations du SMAGGA à la rentrée pour permettre les inscriptions.

M. Minssieux propose l'adoption de la demande de subvention pour les animations scolaires 2008-2009 à l'Agence de l'Eau.

Adoption à l'unanimité de la demande de subvention pour les animations scolaires 2008-2009 à l'Agence de l'Eau.

4. Organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale

Diapo 5

M. Minssieux rappelle que la circulaire préfectorale du 16.05.2008 précise les modalités d'application de la journée de solidarité. Il explique que les 2 syndicats (SMAGGA et SYSEG) se sont mis d'accord, compte tenu de la mutualisation des moyens.

Arrivée de Mme Boyer

La proposition choisie consiste à passer le nombre d'heures annuelles travaillées à 1 607 heures au lieu de 1 600, et le fractionnement de la journée de solidarité lissé sur le nombre de jours travaillés. Ces calculs sont proratisés pour les temps partiels.

M. Minssieux propose à l'assemblée d'approuver la délibération concernant l'application de cette journée de solidarité.

Adoption à l'unanimité de la délibération portant sur l'application de la journée de solidarité dans la fonction publique.

5. Présentation du dossier sommaire de candidature du second contrat de rivière.

Mme Spacagna explique que le premier contrat de rivière s'est achevé en juillet 2006, il a fait l'objet d'une étude bilan qui s'est déroulée de juillet 2006 à octobre 2007. Le deuxième contrat est bâti conformément aux conclusions de l'étude bilan, qui a été approuvée en comité de rivière le 8 octobre 2007.

Le bassin versant est doté d'une superficie de 205 km², de 27 communes entre Monts du Lyonnais, plateau du sud ouest lyonnais et Rhône. Environ 130 km de cours d'eau le compose. Le bassin concerne environ 60 000 habitants (recensement de 1999).

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Occupation des sols :

On constate une augmentation de 30 % de la superficie des zones urbanisées entre 1996 et 2000, d'où l'importance des politiques d'aménagement du territoire en terme d'impact qualitatif et quantitatif sur la ressource en eau.

Espaces naturels remarquables :

1 site est doté d'une protection réglementaire (Landes de Montagny),

7 espaces naturels sont définis sensibles, ils sont restaurés et entretenus dans le cadre d'un plan de gestion de l'Ouest Lyonnais,

13 sites sont recensés ZNIEFF (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique),

Un inventaire des zones humides dans le département du Rhône a été réalisé en partenariat avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

Qualité des eaux superficielles et souterraines :

La qualité des eaux souterraines est globalement bonne avec cependant des altérations par les nitrates, produits azotés et micropolluants organiques. La qualité physico-chimique est préoccupante pour les eaux superficielles : MOOX (problèmes de débits trop faibles), nitrates et phosphore (origines à déterminer).

Qualité physique des habitats aquatiques et rivulaires :

Plus de 50 % du linéaire de ripisylve est en état qualifié de moyen ou mauvais. On note la présence de renouée du Japon (espèce végétale envahissante et destructrice de la flore environnante). Il y a un bon potentiel habitational, mais limité par la faiblesse des débits à l'étiage, le colmatage des lits dû au sable et aux rejets ainsi que le cloisonnement par des obstacles infranchissables. Le manque d'ombrage favorise l'échauffement de l'eau en été ce qui est nuisible à certaines espèces.

Qualité piscicole et astacicole :

La qualité piscicole est altérée par des peuplements peu diversifiés et peu abondants. On note la régression de la truite et le développement d'espèces plus tolérantes. L'écrevisse à pieds blancs a disparu du bassin versant.

Géomorphologie :

On constate un transport sableux important à l'échelle du bassin versant, une tendance générale à l'affouillement (le lit a tendance à s'enfoncer et met à jour les fondations des ouvrages). Des facteurs d'érosion constatés sont des secteurs précédemment enrochés avec absence d'ancrage, de transitions, des hauteurs importantes de berges, des dommages initiés par les crues de 2003 et 2005.

Hydrologie et inondations :

Nous sommes dans un régime hydrologique de type pluvial avec des étiages très sévères (beaucoup d'eau en hiver, très peu en été). Quatre communes ont été particulièrement touchées par les inondations : Givors, Grigny, Montagny et Brignais, la commune de Thurins a été touchée de façon limitée (une voie d'accès à une Zi et un complexe sportif).

INTERVENTIONS ET ACTIVITES HUMAINES

Assainissement :

On compte environ 97 050 Equivalent Habitants (EH) estimés sur le bassin versant du Garon en 2006, avec une capacité des stations d'épuration rejetant dans le bassin versant de 14 650 EH.

Le bassin est également composé de 5 415 installations d'assainissement non collectif.

Malgré des systèmes de traitement performants pour la plupart, on trouve sur le bassin versant des réseaux généralement anciens dont le fonctionnement impacte les cours d'eau sur les plans qualitatif (déversoirs d'orage) et quantitatif (eaux claires parasites qui n'aliment plus les cours d'eau ou la nappe).

Eau potable :

On comptait environ 41 000 abonnés sur le bassin versant du Garon en 2005, pour un volume facturé de 6,25 millions de m³, sur 5 captages d'eau potable. Entre 1999 et 2004, les volumes prélevés sont passés de 12,2 millions de m³ à 14,9 millions de m³. On constate cependant, une baisse de la consommation d'eau par habitant (malgré la densification de la population).

Entretien des cours d'eau :

Les cours d'eau sont non domaniaux, ils appartiennent donc aux particuliers. Des plans de gestion ont été mis en œuvre par le SMAGGA à l'aide du dispositif des brigades vertes du Département.

Les opérations paysagères et aménagements touristiques sont des compétences communales, intercommunales ou départementales.

Agriculture :

Les pressions agricoles sont considérées comme fortes sur l'aval du bassin, qui n'est pas classé en zone vulnérable (sauf pour les communes de Ste Catherine et St Martin en Haut). Le bassin est classé prioritaire au titre des zones sensibles à la pollution aux pesticides pour les eaux souterraines (classement en cours de révision). La connaissance actuelle des pratiques agricoles sur le bassin ne permet pas de dégager les réels enjeux agricoles en matière de pollution des eaux.

Irrigation :

Les prélèvements intrinsèques au bassin versant sont très faibles au regard des quantités prélevées (essentiellement dans le Rhône). La mise en place par le SMHAR des compteurs permet une meilleure connaissance des volumes utilisés et une meilleure adéquation besoins/apports.

Activités industrielles :

Il y a eu peu d'actions engagées sur ce volet dans le cadre du premier contrat de rivière, si ce n'est quelques conventions de rejet et la mise en place d'une station de traitement biologique par la SICOLY. Il a été constaté quelques pollutions accidentelles pendant la durée du premier contrat de rivière. Le manque de connaissances récentes ne permet pas d'évaluer l'impact des activités industrielles sur le bassin, et d'engager des actions adaptées.

Lutte contre les inondations :

Les travaux de protections locales contre la crue trentennale ont été lancés en octobre 2007, avec la réalisation d'une première tranche de travaux, ils sont à poursuivre sur les années 2008, 2009 voir 2010.

L'étude hydrologique et hydraulique réalisée en 2006-2007 a conclu à des principes d'actions en matière de :

- protection contre les crues : objectif de protection pour une crue de type "décembre 2003" avec des ouvrages écrêteurs,
- mise en place d'une politique de gestion des eaux pluviales cohérente à l'échelle du bassin versant,
- mesures de réduction de vulnérabilité à l'échelle individuelle.

Brignais, Vourles, Millery, Montagny, Grigny et Givors ont approuvé le 28 juin 2007 le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) qui a pour objet :

- de délimiter les zones exposées aux risques d'inondation,
- de délimiter les zones non exposées mais dans lesquelles l'utilisation des sols doit être réglementée dans un objectif de non aggravation des risques.

BILAN DU PREMIER CONTRAT DE RIVIERE

Bilan technique et financier :

Volet A : Amélioration de la qualité des eaux : de nombreuses actions engagées pour l'assainissement collectif, un volet agricole non traité, un surcoût important du volet.

Volet B : Maîtrise des risques d'inondation, restauration et mise en valeur des cours d'eau : un travail important réalisé sur l'entretien de la ripisylve, remaniement important des actions prévues pour la lutte contre les inondations en raison d'études préalables insuffisantes, programme de mise en valeur des cours d'eau très partiellement mis en œuvre.

Volet C : Coordination, communication, sensibilisation et suivi : volet complet qui a présenté un fort taux de réalisation, budget dépassé suite à la non prise en compte de postes importants lors de l'élaboration du contrat (technicien de rivière, chargé de communication).

DEMARCHE, ENJEUX ET OBJECTIFS

DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ET SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Les propositions élaborées en 2007 sont l'atteinte du bon état avec dérogation pour 2021 (au lieu de 2015 en raison des dégradations physiques et de la gestion quantitative).

Enjeux sur le bassin versant :

- Poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et préservation des eaux souterraines, la maîtrise du risque d'inondation, la gestion des milieux aquatiques, des écosystèmes à restaurer, l'alimentation en eau potable, la préservation de la nappe, l'aménagement du territoire.

Objectifs stratégiques :

I - Tendre vers une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la DCE, notamment en ciblant les points noirs restant à résoudre

- Dégradations de la qualité des eaux superficielles et souterraines (nitrates, phosphates, produits azotés, micropolluants organiques),
- Situation du bassin versant éloignée des objectifs à atteindre notamment dans le cadre de la DCE,

- Nécessité d'améliorer les connaissances relatives aux points noirs et origine des pollutions afin de cibler les actions.

II. Assurer des conditions de milieux favorables au maintien des écosystèmes et des usages raisonnables de l'eau, pour atteindre les objectifs fixés par la DCE (gestion quantitative, gestion du milieu physique de la rivière et préservation des habitats aquatiques)

- Gestion quantitative nécessaire : faiblesse des débits d'étiage qui porte atteinte à la qualité des cours d'eau et donc à la faune et la flore aquatiques (évolution inquiétante des peuplements piscicoles)
- État physique des cours d'eau qui limite leur potentiel : ensablement, cloisonnement, risque d'aggravation des problèmes d'érosion, stabilité des ouvrages de franchissement...

III - Assurer la sécurité des personnes et des biens, tout en optimisant et respectant les potentialités écologiques des milieux humides et aquatiques

- Mise en œuvre des axes de travail dégagés dans le cadre de l'étude hydrologique et hydraulique,
- Extension du PPRI sur tout le bassin versant, ce qui aiderait les communes souvent en difficulté pour la mise en séparatif des eaux pluviales pour les nouvelles constructions, la DDE ne cherchant pas à les appuyer. Si le PPRI était étendu à tout le bassin, la question serait résolue car ce document s'impose au PLU.

IV – Mettre en œuvre des projets cohérents de réhabilitation et de mise en valeur des milieux et du patrimoine, en lien avec la demande locale, la gestion de la fréquentation des milieux, le potentiel des milieux et la valorisation paysagère

- Patrimoine naturel important sur le bassin versant qui est par ailleurs une destination privilégiée de tourisme vert notamment de fin de semaine,
- Nécessité de valoriser les milieux et le patrimoine afin de permettre une réappropriation des cours d'eau et milieux naturels connexes en préservant leurs fonctionnalités et leur intégrité.

V - Communiquer, et éduquer les parties prenantes du bassin sur les différents objectifs et thèmes du contrat de rivière, de manière à les associer le plus largement possible à l'atteinte de ces objectifs

- Communication opérationnelle, devant permettre d'accompagner et faciliter la mise en œuvre des actions inscrites au contrat de rivière : promotion et valorisation des actions, recherche de l'adhésion des acteurs
- Communication et éducation à l'environnement sur le bassin versant : prise de conscience des différents publics de la notion d'appartenance à un bassin versant et de la nécessité de gestion globale de la ressource en eau, pour obtenir des changements de comportement sur le long terme.

VI – Optimiser et pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau, en améliorant le « portage » du projet et les processus de concertation (en associant tous les groupes d'acteurs)

- Coordination des différents acteurs et des différentes politiques menées sur le territoire,
- Amélioration des processus de concertation.

La procédure retenue pour répondre à ces enjeux et objectifs est un second contrat de rivière.

La structure porteuse : le SMAGGA

Comité de rivière :

- Assure le contrôle de l'exécution du contrat, valide les rapports annuels d'exécution, informe et associe l'ensemble des acteurs.

- Composé de représentants de l'état, des collectivités territoriales, des usagers, des associations, des professions concernées, des établissements publics, des administrations, cela représente environ 80 personnes.

L'élargissement de sa composition est à étudier après l'agrément du présent dossier de candidature, notamment pour la représentation des associations de riverains inondés dont certaines en ont fait la demande.

Comité de pilotage :

- Composé d'élus et de partenaires financiers.

Il gère au quotidien la dynamique du contrat, filtre et valide les projets et les actions compte tenu de leur cohérence avec les objectifs du contrat, assure le suivi régulier du programme, favorise la circulation de l'information et arbitre les éventuels conflits.

Etudes complémentaires :

- **Schéma Directeur d'Eaux Pluviales** sur le bassin versant avec un programme priorisé de travaux afin de mieux gérer les eaux pluviales sur les plans qualitatif et quantitatif à l'échelle du bassin versant ;
- **Qualité de l'eau / pollutions** : 2-1) définition des points noirs en termes de pollution domestique (collectif ou autonome), industrielle, urbaine et routières, définition des travaux à mettre en œuvre, 2-2) évaluation des pollutions agricoles et solutions à mettre en œuvre.
- **Gestion quantitative** : étude des étiages et impact des retenues collinaires, amélioration des connaissances relatives aux prélèvements, propositions d'actions ;
- **Établissement d'un référentiel avec définition d'indicateurs** pour le suivi et l'évaluation des actions menées sur le bassin versant ;
- **Élaboration d'un plan de communication**, réalisé en interne ;

Eléments de chiffrage

<i>Etudes à réaliser</i>	<i>Coût estimé (HT)</i>
Schéma directeur des eaux pluviales	80 000 € HT
Qualité de l'eau/pollutions	
Pollution domestique, industrielle, urbaine et routière	70 000 € HT
Pollutions agricoles	55 000 € HT
Gestion quantitative	50 000 € HT
Référentiel avec définition d'indicateurs.....	10 000 € HT
Plan de communication.....	réalisé en interne
TOTAL	265 000 € HT

Dans le cadre du premier contrat de rivière, les études préalables avaient été financées à hauteur de 80 %.

Poste de chargée de mission : environ 70 000 € par an

Poste de technicien de rivière : environ 50 000 € par an

Poste de chargé de communication (à 70 %) : environ 45 000 € par an

Etapes de la procédure (voir annexe 1 jointe à ce compte rendu).

Dès que le dossier sommaire sera validé par le comité de bassin, il sera envoyé en préfecture (en 75 exemplaires), notre dossier pourrait passer au comité d'agrément du mois de décembre 2008.

Echéancier prévisionnel (voir annexe 2 jointe à ce compte rendu).

M. Martel demande à quel moment les communes adopteront (en tant que maître d'ouvrage) le projet de contrat de rivière.

M. Minssieux indique que cela est programmé pour juillet 2010.

M. Gaudin constate que l'on ne parle pas de l'arrosage par irrigation, et souhaite savoir si la qualité des eaux de l'irrigation est contrôlée.

M. Minssieux répond que c'est le SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône) qui gère l'irrigation. Le SMHAR fait partie du contrat de rivière. Mme Spacagna précise que des résultats d'analyses sur les PCB dans les affluents du Rhône sont attendus pour la fin de l'année.

M. Martel pense que la relation avec l'urbanisme n'est pas assez traitée dans le dossier, en particulier l'articulation avec le PLU, qu'un travail de fond est à faire dans ce domaine. Il cite l'ADEME qui depuis 10 ans donne une vision globale.

Mme Spacagna explique que dans la partie enjeux et objectifs, ce thème rejoint le paragraphe de la politique d'aménagement du territoire.

M. Faurat indique que dans le PLU de sa commune qui date de 3 ans, le traitement des eaux pluviales à la parcelle est préconisé.

M. Jullian précise que les élus ont une grande attente vis-à-vis du volet des eaux pluviales.

M. Chatain informe que la DDE ne prend pas en compte les remarques des élus sur le séparatif des eaux pluviales lors des demandes de permis de construire.

Mme Spacagna explique que certaines communes rencontrent des difficultés à inscrire des mesures de gestion des eaux pluviales dans leur PLU, malgré les affirmations de M. Defrance (DDE) qui s'était engagé à demander à ses services de ne pas bloquer les communes sur ce thème. Seules les communes concernées par le PPRI font d'office appliquer les mesures qui y sont prévues. Le SMAGGA a écrit à M. Defrance pour obtenir une réponse claire, mais il n'y a pas eu de suite à ce courrier.

M. Lascombe demande si les communes doivent geler leurs travaux et attendre 2010 pour obtenir des subventions plus importantes.

Mme Spacagna ne peut pas parler pour les financeurs, mais pour l'instant la Région ne finance plus d'opérations, même si ce sont des travaux dans la continuité du premier contrat. En ce qui concerne l'Agence de l'Eau, il peut y avoir des possibilités de financement dans le cadre de son 9^{ème} programme. Pour le Département, le contrat triennal fonctionne indépendamment du contrat de rivière.

Départ de M. Faurat

M. Martel explique qu'il a du mal à se faire une idée sur les prix, d'une réintroduction éventuelle de l'écrevisse à pattes blanches (par exemple).

Mme Spacagna explique que c'est une volonté dans le dossier sommaire de candidature de ne pas chiffrer à ce stade. Certaines estimations existent, mais des priorités sont à établir avec une vision globale. Il est nécessaire d'attendre le résultat des études préalables.

M. Fromont ajoute qu'il vaut mieux faire des études complémentaires avant, car lors du premier contrat de rivière les estimations étaient très en deçà de la réalité, car faites sur des connaissances insuffisantes.

Mme Gauquelin demande si l'étude géomorphologique peut être transmissible par internet. Elle estime que la partie inondation n'est pas assez étayée, la commune de Millery est en zone d'expansion de crues et le site est ensablé, pourtant rien est indiqué à ce sujet dans le dossier sommaire.

Mme Spacagna répond que l'objet du dossier sommaire est de présenter les enjeux objectifs de façon générale, sans rentrer dans le détail.

Mme Morretton indique que dans sa commune (St Sorlin) le départ de la maison de retraite fait descendre la population à moins de 600 et qu'il faudra en tenir compte par rapport aux indications de la page 58 du dossier sommaire.

M. Vivert s'inquiète des caprices de la météo, avec passage rapide d'inondation à étiage, et s'interroge sur les études menées en période d'étiage car les objectifs visés ne peuvent être validés par d'autres études, en situation comparable.

Mme Spacagna confirme que d'autres mesures seront réalisées.

M. Minssieux propose à l'assemblée d'approuver le dossier sommaire de candidature du second contrat de rivière du Garon.

Adoption à l'unanimité du dossier sommaire de candidature du second contrat de rivière du Garon.

6. Questions diverses

M. Jullian (vice-président à la communication) indique que le journal du contrat de rivière est en préparation. La prochaine commission communication aura lieu le 11 juillet. Des pistes de travail sont étudiées, comme privilégier des actions de visites sur le terrain, pour le suivi des travaux de protection de crues.

Il demande aux délégués de fournir, les coordonnées e-mail de l'ensemble des élus de leur commune, afin d'informer tous les élus municipaux de certaines actions, pour développer dans les esprits la notion d'appartenance à un bassin versant.

M. Laurent explique qu'il travaille actuellement à la mise en place d'un site internet et extranet. Le site extranet servira uniquement pour les délégués, ils y trouveront tous les documents de travail, comptes rendus, ainsi que les diaporamas power point pour l'information dans leur commune.

M. Minssieux ajoute que les techniciens du SMAGGA peuvent se rendre dans les séances de conseils municipaux afin d'expliquer les actions du syndicat.

Une stagiaire du SMAGGA, Aline Servanin, passe actuellement dans les communes adhérentes pour une étude des pratiques et perspectives de la gestion des eaux pluviales.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.